



Procès-verbal de la cinquième assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sauveur, tenue le mercredi 16 mai 2025 à 19 h, au Centre Édouard-Lavergne, 390, rue Arago Ouest, salle 303 et par visioconférence.

PRÉSENCES

Membres avec droit de vote :

Mme Myriam Nickner-Hudon	Présidente sortante
M. Sylvain Simoneau	Secrétaire sortant
M. Mathieu Montégiani	Vice-président sortant
Mme Marilyn Wellman	Trésorière sortante
M. Samuel Yergeau	Administrateur
Mme Virginie Bernier	Administratrice
Mme Morgane Pearson	Administratrice

Membre sans droit de vote

M. Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal, District de Saint-Roch-Saint-Sauveur
------------------------	--

ABSENCES

M. Étienne Pinel

IL Y A QUORUM

AUTRES PRÉSENCES :

M. Dave Gagnon-Pelletier	Conseiller en consultations publiques
M. Simon Guillemette	Conseiller en urbanisme à la gestion du territoire
M. Frédéric Chartier	Conseiller en développement économique
Mme Joëlle Carpentier	Cheffe d'équipe urbanisme

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 15 personnes assistent à l'assemblée et 4 personnes en visioconférence.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 19 mars et du 16 avril 2025
4. Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil portant sur le Renouvellement de la permission d'occupation temporaire à Musique Gagné pour l'utilisation d'un stationnement
5. Séance d'information et d'échanges sur un projet de logements sociaux au 280, rue Saint-Vallier Ouest (Carillon)
6. Période d'information du conseiller municipal
7. Période de questions et commentaires des citoyens
8. Dossiers particuliers du conseil de quartier
 - Nomination des officiers
 - RTC (réduction du parcours 19 et mise à jour de la carte dans l'application Nomade)
 - Table de concertation vélo
9. Trésorerie
10. Correspondance
11. Varia
12. Levée de l'assemblée

Procès-verbal

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée débute à 19 h.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION de Mme Virginie Bernier, DÛMENT APPUYÉE par M. Mathieu Montégiani, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

3. Adoption des procès-verbaux du 19 mars et du 16 avril 2025

SUR PROPOSITION de Mme Marilyn Wellman, DÛMENT APPUYÉE par M. Samuel Yergeau, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 19 mars 2025.

Le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 16 avril sera adopté à une rencontre ultérieure.

4. Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil portant sur le Renouvellement de la permission d'occupation temporaire à Musique Gagné pour l'utilisation d'un stationnement

Musique Gagné souhaite renouveler l'utilisation temporaire du stationnement du lot 5 341 909, situé au coin des rues Raoul-Jobin et Durocher. La consultation publique de ce lot est liée au règlement R.C.A.1V.Q. 541. Vacant depuis 2012, le terrain (qui appartient à Musique Gagné) a déjà servi de stationnement après l'autorisation de deux demandes temporaires le 23 janvier 2017 (5 ans) et le 29 août 2022 (3 ans).

Le stationnement est déjà aménagé avec quelques plantations, tant du côté de la rue Raoul-Robin que de la rue Durocher. La demande de Musique Gagné est pour 5 ans, c'est-à-dire jusqu'en juillet 2030. L'exigence d'utiliser le stationnement seulement aux fins de Musique Gagné serait retirée afin de mieux répondre aux besoins du milieu. L'adoption du règlement est prévue le 25 juin 2025, suivie de l'entrée en vigueur du règlement au début du mois de juillet 2025.

Un citoyen demande si le stationnement pourrait servir aux citoyens lors des opérations déneigement. M. Simon Guillemette, conseiller en urbanisme à la Ville de Québec, précise que l'utilisation du stationnement restera à la discrétion de M. Gagné qui en est le propriétaire.

Mme Nickner-Hudon propose que le propriétaire, M. Gagné, ajoute des arbres de grand gabarit pour augmenter le niveau de canopée dans le quartier. La « flexibilité » du stationnement est cohérent, selon elle, pour répondre aux commerces ouverts principalement le jour et d'autres, le soir. Rappelons que les marges de verdissement sont respectivement de 1 mètre sur Raoul-Jobin et de 4 mètres sur Durocher.

M. Simoneau se questionne concernant les intentions du propriétaire du terrain concerné. M. Guillemette précise que la Ville de Québec veut se garder un levier pour envisager éventuellement un autre usage que le stationnement comme la construction potentielle de logements.

Un citoyen mentionne que les espaces verts sont fréquentés par les chiens, et que le stationnement est très utilisé par M. Gagné. Le fait d'ouvrir le stationnement, en particulier pour les opérations déneigement, serait très bénéfique, selon ce citoyen.

À la suite du vote, la majorité des membres du conseil de quartier de Saint-Sauveur recommandent l'autorisation de l'utilisation temporaire du stationnement de Musique Gagné, pour une période de 5 ans.

5. Séance d'information et d'échanges sur un projet de logements sociaux au 280, rue Saint-Vallier Ouest (Carillon)

M. Frédéric Chartier, conseiller en développement économique à la Ville de Québec, énumère divers facteurs justifiant la construction de logements sociaux dans la ville, notamment la liste d'attente de l'OMHQ qui s'allonge, le taux d'inoccupation historiquement bas, le nombre de ménages qui consacrent plus de 30% de leur budget au logement ainsi que l'augmentation importante du coût du loyer moyen.

D'ici 2040, la Ville de Québec s'est engagée à construire 80 000 unités de logements, ce qui correspond à environ 500 logements par année. Actuellement, il y a plus de 18 000 unités de logement social sur le territoire de la Ville de Québec. Tous les projets de logements sociaux à la ville sont adoptés via l'article 74.4 de la Charte, ce qui lui permet de remplir sa mission sociale.

M. Chartier rappelle que la Ville de Québec est mandataire du programme Accès-Logis depuis près de 25 ans. Le projet Carillon, situé sur la rue Saint-Vallier Ouest à l'angle de la rue Carillon, s'inscrit dans le cadre de ce programme (un projet public de l'OMHQ). Le terrain, utilisé en ce moment comme stationnement public, comprend 72 cases. Les promoteurs du projet sont la Ville de Québec, le CPE la Butte à moineaux et l'OMHQ.

Le futur immeuble à vocation mixte comprendra notamment 5 étages, 61 cases de stationnement publiques, un CPE et 30 logements pour personnes âgées autonomes. L'aire verte projetée est de 28%, comparativement à la norme minimale de 10%. La mise en chantier du projet Carillon devrait commencer en août/septembre 2025 et se terminer en septembre 2026.

Mme Joëlle Carpentier, cheffe d'équipe urbanisme à la gestion du territoire, rappelle que le projet a déjà été adopté, mais qu'une consultation publique a néanmoins lieu dans le cadre de la séance du conseil de quartier de Saint-Sauveur. Outre des commerces envisagés au rez-de-chaussée, le projet Carillon comprendrait des logements à chaque étage. L'entrée en vigueur du règlement est prévue à la mi-juin.

La présidente sortante, Mme Nickner-Hudon, voit le projet d'un bon œil et ajoute qu'il viendra consolider la trame architecturale de l'artère commerciale. Elle ajoute qu'il serait pertinent d'ajouter de la verdure autour du projet pour contrer l'image négative parfois véhiculée envers les immeubles de logements sociaux. La trésorière sortante, Mme Marilyn Wellman, voit une certaine banalisation de l'architecture des constructions récentes, notamment le choix du ton de la brique du futur bâtiment.

Un citoyen demande combien de logements seront subventionnés, voire abordables. Il est prévu que 50% des logements soient subventionnés par le PSL (programme de soutien au loyer).

M. Candido Dias, agent de développement à l'OMHQ, répond à la question d'un citoyen à savoir s'il y a eu une analyse des besoins pour la taille des logements. M. Dias confirme qu'il y a une plus forte demande pour des logements sociaux de type 3 1/2 auprès des personnes âgées.

6. Période d'information du conseiller municipal

Le conseiller municipal de Saint-Roch/Saint-Sauveur, M. Pierre-Luc Lachance, aborde les divers sujets suivants.

Grève du RTC — Il n'y aura pas de service du RTC le jeudi 22 mai et le vendredi 23 mai en raison de la grève du syndicat d'entretien du RTC. Le service devrait reprendre samedi le 24 mai. Toutefois, le service de vélopartage àVélo n'est pas touché par la grève.

Programme Équimobilité — Le programme Équimobilité vise à soutenir les usagers du RTC ayant un salaire sous le seuil de la pauvreté. Le tarif ajusté à la baisse pour ces personnes est de 50\$ pour un laissez-passer mensuel et de 2\$ pour un passage; cela totalise une économie de 600\$ par année. En ce moment, 15 000 personnes bénéficient de ce programme et environ 2 millions de déplacements ont pu être effectués.

Collecte des résidus alimentaires — D'après un sondage Léger réalisé auprès des citoyens de Québec, la collecte des résidus alimentaires atteint désormais un taux de participation de 78%. Il y a toutefois 21% de contamination. En ce sens, certains citoyens utilisent les sacs mauves pour d'autres usages que le compost. En tête de liste, on retrouve les raisons suivantes : la collecte des déchets, le transport de divers objets et les déchets de litière à chat.

Nettoyage des rues — Le processus est en cours. Une carte est dédiée à cet effet. Des tréteaux orange dans les rues indiquent les dates de nettoyage.

Sécurisation des piétons — Des mesures seront mises en place cet été pour favoriser la sécurisation des piétons le long de la Promenade Samuel-De-Champlain

et sur la rue Dalhousie. Ainsi, le camionnage lourd en transit sera interdit sur ces artères. Il y aura donc une signalisation accrue dans ce secteur.

Restauration renommée — Le district de Saint-Roch/Saint-Sauveur fait bonne figure dans le domaine de la restauration, avec le renommé guide Michelin. Dans Saint-Roch, le Kebec Club privé a reçu une étoile Michelin et dans Saint-Sauveur, c'est le restaurant Alentours qui a obtenu cet honneur pour les efforts écoresponsables fournis. Cinq restaurants reçoivent également des mentions : le Melba, le Battuto, le Hono Izakaya, l'Ouroboros et le Torii Izakaya, buvette japonaise.

Bibliothèque Gabrielle-Roy — La bibliothèque a reçu le prix Joseph-Beaubien lors des Assises de l'Union des municipalités du Québec 2025 (UMQ), la plus haute distinction du Mérite Ovation municipale. Ce prix souligne la persévérance et l'ingéniosité dans un projet municipal.

Logement — La Ville de Québec est sur le point d'approuver 18 projets d'habitation répartis dans divers secteurs de son territoire. Toutefois, aucun projet ne touche le quartier Saint-Sauveur, en vertu de la Loi 31 qui prône le droit au logement.

Billets gratuits du RTC vs immatriculation — Les gens pourront récupérer des billets gratuits du RTC à ExpoCité le 31 mai et le 1^{er} juin. Cette mesure s'adresse aux gens qui ont renouvelé avant le 30 mai leur immatriculation. Pour se prévaloir des billets gratuits, les gens doivent avoir en main leur certificat d'immatriculation à jour et leur permis de conduire valide.

Compteurs de mobilité active — La ville va installer 6 compteurs de plus sur son territoire, en plus des 6 compteurs déjà existants, pour calculer les données d'achalandage de mobilité active cyclables et piétons. **L'installation de ces compteurs s'inscrit dans la Vision des corridors VivaCité (CVC) 2024-2034.**

Les sites actuellement en opération sont le corridor des Beauportois, le Corridor du Littoral (secteur Chute-Montmorency, la rue Père-Marquette, la rue Dalhousie, le chemin Sainte-Foy, le sentier linéaire de la rivière Saint-Charles. À ces sites s'ajouteront la route de l'Église, le parc des Saules, le corridor des Cheminots, la rue Einstein, la rue du Pont ainsi que le Corridor du Littoral (secteur Domaine Maizerets). À noter que les données sont mises à jour à chaque jour.

7. Période de questions et commentaires des citoyens

Bibliothèque Gabrielle-Roy — À quel moment les petites salles seront ouvertes au public?, demande un citoyen. M. Pierre-Luc Lachance lui répond qu'il va procéder à des vérifications et lui revenir.

Camionnage — Un citoyen déplore la pollution causée par le camionnage lourd. Il demande si ceux-ci pourront être électrifiés, afin de réduire la quantité de GES générés dans l'atmosphère. M. Lachance indique que les trains pourraient être électrifiés, mais que pour l'instant, le camionnage lourd va continuer d'exister. En contrepartie, l'usine de biométhanisation permet de produire du gaz à partir des déchets alimentaires et des boues municipales. Le gaz produit, du méthane, est ensuite récupéré et épuré pour en faire du gaz naturel renouvelable (GNR).

La présidente sortante, Mme Nickner-Hudon, fait remarquer que les camions sont déjà lourds, et que s'ils sont électrifiés, la batterie ajoutée à chaque véhicule ne ferait que les alourdir et risquerait donc d'endommager davantage la chaussée.

Rapport annuel 2024 — Un citoyen demande l'accès au rapport annuel 2024 du conseil de quartier de Saint-Sauveur. M. Dave Gagnon-Pelletier, conseiller en consultations publiques, lui confirme que le document en question sera prochainement mis en ligne sur le site web de la ville de Québec, dans l'onglet du conseil de quartier.

Station de vélo partage àVélo —Mme Virginie Bernier, administratrice, demande si un suivi a été réalisé auprès des citoyens étant venus témoigner lors de l'AGA de la proximité de station de vélopartage avec leur domicile et du bruit engendré pendant la nuit. M. Pierre-Luc Lachance répond qu'après vérification, il ne sera malheureusement pas possible de répondre à la requête des citoyens s'étant présentés à l'AGA. La station sera installée à l'endroit prévu selon les plans de la ville de Québec.

Rue de Verdun — M. Samuel Yergeau, administrateur, demande un suivi concernant les ateliers de cocréation prévus concernant le développement du terrain de la rue Verdun. M. Dave Gagnon-Pelletier, conseiller en consultations publiques, précise qu'il n'y aura pas d'ateliers de cocréation à court terme, mais donne quelques informations sur le niveau d'avancement du projet. Il indique qu'une mise à jour sera certainement faite cet automne avant la fin du mandat de M. Pierre-Luc Lachance puisque celui-ci s'est engagé à faire avancer le projet de manière significative.

M. Gagnon-Pelletier ajoute qu'un travail de détection des zones contaminées du terrain a été fait et porté à l'attention du ministère de l'Environnement en vue de procéder à la décontamination.

Circulation rue de Verdun — M. Yergeau signale qu'en dépit des arrêts ajoutés sur la rue Verdun, la vitesse à laquelle les voitures continuent de circuler demeure déplorable. Il se questionne si des mesures d'apaisement tels que des dos d'âne,

peuvent être envisagés. Le conseiller municipal de Saint-Roch/Saint-Sauveur réplique que le surplus enregistré à la Ville de Québec sera utilisé pour réaliser des projets liés à la sécurité routière. Le meilleur moyen de faire une requête pour l'ajout de mesures de ralentissement en tant que citoyen est en composant le 311.

Guillaume Béliveau Côté, animateur-coordonnateur au Comité des citoyens et des citoyennes du quartier Saint-Sauveur (CCCQSS), rappelle aux membres du conseil de quartier de Saint-Sauveur que l'organisme où il travaille dispose d'un comité de piétons/piétonnes mobilisé sur les enjeux de sécurité liés à la mobilité active. Sur une autre note, il indique à un citoyen que le CCCQSS peut aider les locataires qui ont des enjeux avec leur propriétaires. Pour information : info@cccqss.org

Antennes de câblodistribution — Mme Marilyn Wellman, trésorière sortante, demande s'il existe une réglementation liée à la « pollution visuelle » causée par les antennes/soucoupes des câblodistributeurs. M. Pierre-Luc Lachance mentionne que les nouvelles installations de ce genre ne sont plus permises, du moins en façade et sur les balcons, mais de vérifier au 311 pour obtenir plus de détails.

8. Dossiers particuliers du conseil de quartier

- **Poste à coopter**

Mme Élisabeth Bouchard se propose comme administratrice. Habitant à Québec depuis une trentaine d'années, Mme Bouchard a habité dans les quartiers Saint-Jean-Baptiste et Montcalm, avant de déménager dans le quartier Saint-Sauveur, où elle vit depuis 18 ans, avec ses enfants. M. Samuel Yergeau a encouragé Mme Bouchard à se présenter comme administratrice du conseil de quartier. «Ça fait 20 ans que je m'implique dans les clubs d'école, les clubs sportifs de mes enfants», résume-t-elle. M. Gagnon-Pelletier indique que le formulaire de candidature déposé précédemment est complet et valide.

RÉSOLUTION 25-05-01 :

Concernant la nomination d'une administratrice cooptée au sein du conseil de quartier

CONSIDÉRANT QUE la candidature de Mme Élisabeth Bouchard à titre de membre coopté est complète et conforme ;

SUR PROPOSITION DE Mme Myriam Nickner-Hudon DUMENT APPUYÉE PAR M. Samuel Yergeau, IL EST RÉSOLU de nommer Mme Élisabeth Bouchard comme administratrice cooptée au sein du conseil d'administration du conseil de quartier. Son mandat commence maintenant et se termine en avril 2026.

Adoptée à l'unanimité.

- **Nomination des officiers**

Nomination des officiers au sein du conseil d'administration — Les administrateurs du conseil de quartier de Saint-Sauveur ont proposé et discuté des candidatures pour les postes d'officiers du conseil d'administration.

RÉSOLUTION 25-05-02 :

Concernant la désignation des dirigeants du conseil d'administration

CONSIDÉRANT QUE Mme Nickner-Hudon, M. Mathieu Montégiani et Mme Marilyn Wellman sont intéressés à poursuivre leurs fonctions à la présidence, à la vice-présidence et à la trésorerie et qu'aucun autre membre du conseil d'administration ne se dit intéressé par ces fonctions ;

CONSIDÉRANT QUE M. Sylvain Simoneau souhaite céder son poste de secrétaire à toute personne intéressée à remplir les fonctions suivantes : s'occuper des communications officielles, réviser les procès-verbaux, participer à la préparation de l'ordre du jour, rédiger des résolutions et tenir à jour les documents administratifs ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Virginie Bernier s'est montrée intéressée à prendre le relais du poste de secrétaire ;

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer Mme Myriam Nickner-Hudon comme présidente, M. Mathieu Montégiani comme vice-président, Mme Marilyn Wellman comme trésorière et Mme Virginie Bernier comme secrétaire.

- **Hommage à feu M. Marc-André Beauchemin**

La présidente sortante, Mme Myriam Nickner-Hudon, souligne le départ d'un collègue du conseil de quartier, M. Marc-André Beauchemin. Elle poursuit en disant que M. Beauchemin a remis récemment sa démission en tant qu'administrateur pour des raisons de santé et qu'elle a ensuite appris son décès subit.

Mme Nickner-Hudon ajoute que M. Beauchemin, décédé d'une maladie « foudroyante », faisait partie du conseil de quartier de Saint-Sauveur depuis plusieurs années. « C'est une personne qui a été très impliquée dans la vie démocratique et civique. Il est arrivé il y a une quarantaine d'années à Québec, où il a vécu dans le quartier Saint-Roch, puis dans Saint-Sauveur. À l'époque du maire Pelletier, il a représenté le district Saint-Roch pour lequel il est intervenu à plusieurs reprises, notamment pour favoriser la création d'espaces verts et de coopératives d'habitation ».

La présidente sortante indique que la réalisation dont M. Beauchemin a été le plus fier est l'inauguration du parc de la Jeunesse, désormais parc Gilles-Lamontagne. « On veut rendre hommage à notre collègue, et on souhaite transmettre nos plus sincères condoléances à sa famille, ses proches et ses anciens collègues », a-t-elle résumé.

Une minute de recueillement a été observée en l'honneur de feu Marc-André Beauchemin.

Le conseiller municipal de Saint-Roch/Saint-Sauveur, Pierre-Luc Lachance, enchaîne en soulignant qu'un avis de proposition sur M. Marc-André Beauchemin a été lu lors du conseil municipal de Québec, afin de souligner ses années d'implication de vie citoyenne à titre d'administrateur au conseil de quartier de Saint-Sauveur et de conseiller municipal de Québec. M. Lachance a relu ledit avis pendant la séance du conseil de quartier, en exprimant les condoléances au nom de tous les membres du conseil municipal de la ville de Québec et en son nom.

RÉSOLUTION 25-05-03

Motion de gratitude concernant le décès d'un administrateur élu du conseil de quartier

CONSIDÉRANT QUE notre collègue au conseil de quartier Saint-Sauveur, Marc-André Beauchemin, est décédé le 7 mai 2025 à l'âge de 72 ans;

CONSIDÉRANT QUE sa contribution durable dans les 40 dernières années pour la vie citoyenne, la démocratie municipale pour l'amélioration de la qualité de vie dans la basse-ville de Québec;

CONSIDÉRANT QUE Marc-André était administrateur depuis 2018 et auparavant président du conseil de quartier Saint-Sauveur;

CONSIDÉRANT QUE le travail de Marc-André a eu un impact significatif sur la revitalisation patiente de nos quartiers comme ancien conseiller municipal du district Saint-Roch, à l'époque du maire Jean Pelletier, et pour l'ensemble de son engagement social qui inclut le développement de plusieurs projets de coopératives ou d'OSBL d'habitation en Basse-Ville;

CONSIDÉRANT QUE Marc-André était un collègue autant apprécié pour son expérience que son expertise, la qualité de ses interventions, ainsi que son humour qui ont contribué à rendre nos assemblées agréables, positives et constructives;

SUR PROPOSITION de Mme Myriam Nickner-Hudon et UNANIMEMENT APPUYÉ, IL EST RÉSOLU de rendre hommage à notre collègue, de remercier à titre posthume M. Marc-André Beauchemin pour son implication comme président et administrateur dans le conseil de quartier et d'offrir au nom du conseil de quartier de Saint-Sauveur

toutes nos condoléances à la famille de Marc-André Beauchemin, ses proches, ainsi qu'aux personnes l'ayant connu et ayant collaboré avec lui.

- **Services du RTC**

RÉSOLUTION 25-05-04

Concernant la diminution de la fréquence du parcours 19

CONSIDÉRANT QUE le RTC a annoncé une diminution des fréquences de passage du parcours 19, affectant la logistique et l'accès aux services des usagers et des résidents ayant des contraintes de mobilité;

CONSIDÉRANT QUE le RTC a annoncé les coupures de services du parcours 19 sans avoir préalablement consulté ou informé le conseil de quartier;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à un service de transport collectif accessible, abordable et fréquent amène des bénéfices importants pour la société, que ce soit l'inclusion sociale, la réduction des émissions de GES et de la congestion routière;

CONSIDÉRANT QU'UNE partie importante de la population du quartier ne possède pas de voiture et utilise le RTC pour effectuer ses déplacements essentiels, quotidiens ou occasionnels;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs personnes vivant dans d'autres secteurs ont pour destination divers établissements du quartier Saint-Sauveur;

CONSIDÉRANT QUE le parcours 19 permet d'accéder facilement à la haute-ville, entre autres pour les personnes ayant des enjeux de mobilité, incluant les parents de jeunes enfants avec une poussette;

SUR PROPOSITION de M. Sylvain Simoneau DUMENT APPUYÉE par M. Samuel Yergeau, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil de quartier de Saint-Sauveur déplore la diminution de services du parcours 19 et réitère auprès du RTC qu'advenant une modification dans la fréquence et dans les tracés de certains parcours à long terme, il est apprécié d'offrir une séance d'information lors d'une séance du conseil de quartier et à des assemblées de consultation du milieu et ce, plusieurs mois avant leur implantation.

RÉSOLUTION 25-05-05

Concernant la mise à jour des cartes dans l'application Nomade du RTC

CONSIDÉRANT QUE les travaux sur Saint-Vallier Ouest ont repris le 7 avril dernier;

CONSIDÉRANT QUE les travaux amènent des changements importants dans la desserte du transport en commun pour les résidents de Saint-Sauveur et ceux qui y transitent ;

CONSIDÉRANT QU'UNE partie importante de la population du quartier utilise le RTC pour effectuer leurs déplacements essentiels, quotidiens ou occasionnels;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs personnes venant d'autres secteurs ont pour destination différents établissement du quartier Saint-Sauveur;

CONSIDÉRANT QUE que plusieurs citoyens expriment leur frustration concernant la dégradation de leurs déplacements en autobus, entre autres car des chauffeurs refusent de déposer les usagers aux arrêts sur Charest avant l'arrêt Langelier;

CONSIDÉRANT QUE les usagers qui consultent la carte interactive des tracés de l'application ont du mal à s'adapter, car Nomade n'est pas à jour;

CONSIDÉRANT QUE que l'application Nomade est devenue un outil essentiel dans le quotidien des usagers;

CONSIDÉRANT QUE que le fonctionnement de l'application Nomade affecte l'expérience-client et la qualité de la prestation de service offert par le RTC;

SUR PROPOSITION de Mme Myriam Nickner-Hudon, DUMENT APPUYÉE par M. Mathieu Montégiani, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil de quartier de Saint-Sauveur :

- Rappelle au RTC de communiquer davantage les consignes aux chauffeurs concernant le fait que les usagers peuvent descendre aux arrêts sur le boulevard Charest et que cette mesure est importante pour les usagers ayant des contraintes de mobilité et les aînés;
- Déplore que même si la date de reprise du chantier était connue d'avance, le RTC a omis de planifier la livraison de la cartographie à jour des parcours sur l'application Nomade pour qu'elles soient en vigueur dès le début des travaux;

- Dénonce que les usagers subissent des irritants à cause des délais exagérés de 10 semaines pour procéder à la mise à jour de l'application, soit autour du 21 juin;
- Réitère sa demande au RTC pour que tous les outils de communication, dont Nomade, soient à jour et opérationnels dès le début du chantier de la rue Saint-Vallier Ouest pour la dernière année du projet, en 2026.

Afin de fournir une piste de solution en lien avec les résolutions votées, le conseiller en consultations publiques, M. Dave Gagnon-Pelletier, souligne qu'il y aura une soirée le 30 septembre 2025 pour évaluer la qualité du service du RTC dans le quartier Saint-Sauveur. Les citoyens seront invités à collaborer à l'atelier visant l'optimisation du transport en commun dans le quartier Saint-Sauveur. Afin de préparer le mieux possible cette soirée, le RTC procédera cet été à l'évaluation des trajets d'autobus parcourant le quartier.

- **Table de concertation vélo**

M. Sylvain Simoneau, indique que les membres de la Table de concertation vélo a abondamment discuté des nouveaux corridors VivaCité (CVC) de 2025. Il a été question principalement d'un aménagement d'un lien cyclable sur le boulevard Louis-XIV.

La Table de concertation vélo prévoit se réunir à nouveau mardi le 17 juin, en présentiel cette fois, une première depuis la pandémie de la COVID-19. Le comité en profitera pour souligner les 10 ans de son existence. La soirée aura lieu au pavillon d'accueil du parc de la Pointe-aux-Lièvres, dans une formule « Apportez votre lunch ».

M. Simoneau lance l'invitation à un autre membre du conseil de quartier de Saint-Sauveur de faire partie de la Table de concertation vélo.

9. Trésorerie

RÉSOLUTION 25-05-06

Concernant les signataires des effets bancaires

CONSIDÉRANT l'élection du conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle du 16 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la présente assemblée, Mme Myriam Nickner-Hudon est élue présidente, Mme Virginie Bernier, secrétaire, et Mme Marilyn Wellman trésorière du conseil d'administration du conseil de quartier ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Virginie Bernier a été nommée secrétaire en remplacement de M. Sylvain Simoneau ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 128 du règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier stipule que les signataires des effets bancaires du conseil de quartier sont les personnes qui occupent les postes de président, trésorier et secrétaire (deux signatures sur les trois) ;

SUR UNE PROPOSITION de M. Sylvain Simoneau DUMENT APPUYÉE par Mme Myriam Nickner-Hudon, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer Mme Myriam Nickner-Hudon, présidente, Mme Marilyn Wellman, trésorière et Mme Virginie Bernier, secrétaire, signataires des effets bancaires à compter du 22 mai 2025. Le nom de M. Sylvain Simoneau sera retiré de la liste des signataires. Le changement sera fait auprès de l'institution bancaire.

RÉSOLUTION 25-05-07

Concernant le paiement du procès-verbal du 21 mai 2025

SUR PROPOSITION DE Mme Marilyn Wellman, DUMENT APPUYÉE par M. Sylvain Simoneau, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de verser un montant de 125\$ à Mme Véronique Demers pour le travail de rédaction du procès-verbal de la séance du mercredi 21 mai 2025.

RÉSOLUTION 25-05-08

Concernant le paiement du procès-verbal du 21 mai 2025

SUR UNE PROPOSITION DE Mme Marilyn Wellman, DUMENT APPUYÉE par M. Samuel Yergeau, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de verser un montant de 45\$ à Mme Véronique Demers pour le travail de rédaction du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 16 avril 2025 précédant l'AGA du même jour.

RÉSOLUTION 25-05-09

Concernant la confection d'un bouquet de fleurs

SUR UNE PROPOSITION de Mme Myriam Nickner-Hudon, DUMENT APPUYÉE par Mme Virginie Bernier, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense de 125\$ pour les services d'un fleuriste pour la confection et la livraison d'un bouquet qui sera offert à la famille de feu M. Marc-André Beauchemin, en vue de la cérémonie du 15 juin 2025 au matin, au Centre funéraire Saint-Charles de la Coopérative funéraire des Deux Rives, situé au 1420, boulevard Wilfrid-Hamel

10. Correspondance

Une lettre de Desjardins adressée au conseil de quartier de Saint-Sauveur informe que de nouveaux tarifs de frais de gestion du compte qui y est associé entreront en vigueur à compter de juillet 2025.

11. Varia

S.O.

12. Levée de l'assemblée

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 21h11.

La prochaine assemblée ordinaire aura lieu le mercredi 18 juin 2025.

Mme Myriam Nickner-Hudon

Présidente

Mme Virginie Bernier

Secrétaire